



**ALSACE**

## Les ambulanciers inquiets pour l'avenir de leur profession

**Après qu'une note émanant d'un service du ministère de la Santé vient de reléguer les apprentis ambulanciers au rang de simples observateurs, les patrons de sociétés d'ambulances dénoncent un « coup de boutoir » pour une profession qui peine déjà à recruter.**

**C'**est une note de la DGOS (Direction générale de l'offre de soins du ministère de la Santé) diffusée aux agences régionales de santé (ARS) au début de l'été qui a semé l'« inquiétude » et attisé la « colère » des patrons de sociétés d'ambulances. Celle-ci prévoit la suspension du statut d'apprenti-salarié, avec pour conséquence, selon les professionnels des entreprises du transport sanitaire, que les apprentis ambulanciers ne peuvent plus intervenir au sein d'un équipage ambulancier.

**« Une situation absurde »**

Composé jusqu'alors d'un ambulancier diplômé d'État et d'un apprenti ambulancier, l'équipage doit désormais compter trois personnes à bord du véhicule de secours : un ambulancier diplômé d'État, un auxiliaire ambulancier et un apprenti, « devenu simple observateur, quand il apprenait avant son métier en l'exerçant », regrette Aurélien Hunault, directeur du Groupe A68 (ex-Groupement ambulancier du Grand Est), implanté dans cinq communes du Haut-Rhin – Mulhouse, Colmar, Vieux-Thann, Burnhaupt-le-Bas et Wittersdorf – et qui compte quelque 300 ambulanciers.

La note passe d'autant plus mal auprès des patrons de sociétés d'ambulances que la profession peine à recruter notamment en raison du niveau de rémunération – une

revalorisation du taux horaire vient d'être obtenue.

**« Un coup d'arrêt au recrutement des jeunes en apprentissage »**

Selon Aurélien Hunault, il manque actuellement une trentaine d'ambulanciers au sein du Groupe A68, soit 10 % de l'effectif total. À l'échelle de l'Alsace, la pénurie serait d'une centaine d'ambulanciers.

« Nous nous battons depuis des mois pour rendre notre profession attractive et nous devrions maintenant mettre un coup d'arrêt au recrutement des jeunes en apprentissage », regrette Aurélien Hunault. « Sans compter que cela désorganise nos entreprises, qui n'osent plus envoyer leur personnel en formation ni en alternance, au risque d'accentuer les difficultés de gestion des ressources humaines », prolonge-t-il, en dénonçant une situation qu'il estime « absurde. On a créé un problème là où il n'y en avait pas. Avant ça, l'apprentissage marchait très bien ! »

Au sein de la profession l'« incompréhension » est d'autant plus grande que les délégations départementales des ARS n'ont pas la « même interprétation » de la note.

Ainsi, au sein de l'ARS du Grand Est, la délégation départementale du Haut-Rhin demande qu'elle soit appliquée, quand celles du Bas-Rhin et de Moselle, par exemple, ne le demandent pas, selon les professionnels du secteur. La Chambre nationale des services d'ambulances (CNSA), première organisation professionnelle représentative des transports sanitaires, a saisi la DGOS. À ce jour, elle n'a pas eu de retour.

C. F.